



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 1066-23**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 14 mars 2023, le Règlement 1066-23 amendant le règlement de zonage n°836-12 afin d'encadrer la durée de vie des résolutions du conseil concernant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A).

Ce règlement est entré en vigueur le 26 avril 2023 en vertu du certificat de conformité # CC-SJU/2023-003 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Montcalm.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la secrétaire-trésorière/directrice générale au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce quatrième (4^e) jour du mois de mai l'an deux mille vingt-trois (2023).

Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière